

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
29 septembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 658/22 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et su sport (DITS) pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich